

CONTRAT DE LOCATION DE POSTE D'AMARRAGE SUR PONTONS FLOTTANTS Water Glisse Passion

Entre : Nautique Loisirs Méditerranée (enseigne Water Glisse Passion)
Dont le Siège Social est : 61 place Saint François de Paule 83600 Fréjus.
Bureau : 180 chemin du lac 83520 Roquebrune sur Argens
N° SIREN 505 080 143
N° SIRET 505 080 143 00025
Portable : 06 61 13 32 40 ou 06 61 85 59 27 Email : laurent.gregoriou@orange.fr

Désigné dans ce qui suit par la dénomination « L'Exploitant »,

Et :

Demeurant :

Téléphone :

Email :

Désigné dans ce qui suit par la dénomination « L'Usager » :

A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Conditions générales

L'usager pourra occuper sur un ponton flottant de l'espace nautique, un emplacement pour y faire séjourner un bateau dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du bateau :

Longueur :

Largeur :

N° Immatriculation :

Cie d'Assurance :

N° Police :

Type de bateau* : SEMI RIGIDE ou RIGIDE (*rayez la mention inutile)

Tirant d'eau :

Moteur :CV :

N° Francisation :

Pavillon :



NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE



Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION
Siège social : 61 place Ste François de Paule 83600 FREJUS - SIRET 505 080 143 00025
Adresse de correspondance : 180 chemin du lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Contact : 06 61 85 59 27 contact@waterglisse.com www.waterglisse.com

Ce poste, en aucun cas, ne pourra être sous-loué ou attribué, même gratuitement à un bateau autre que celui ci-dessus désigné.

L'usager ne peut exercer aucune activité commerciale sur l'emplacement sans l'autorisation écrite de l'exploitant.

Article 2 : Prix et paiement

L'usager occupera la place N° _____, (numéro communiqué ultérieurement) ou tout autre emplacement correspondant aux caractéristiques de son bateau que lui affectera l'Exploitant, moyennant un montant de

Soit payable d'avance pour la période allant du au (Forfait eau inclus)

Article 3 : Obligations de L'exploitant

Il s'engage à :

- Mettre à la disposition de l'Usager un emplacement à flot adapté à son bateau,
- Assurer la fourniture d'un mouillage (chaîne fille) hors amarres de postes.

L'Exploitant ne peut être tenu responsable des accidents survenant au bateau de l'Usager, notamment du fait de vices cachés.

Article 4 : Modification de durée du séjour

Dans le cas d'une arrivée anticipée, ou d'un départ retardé, un nouveau contrat sera établi. Le cas échéant, l'Usager sera facturé au tarif journalier pour la totalité des jours d'occupation complémentaires au tarif homologué en vigueur.

Article 5 : Cessation d'occupation du poste d'amarrage

La présente occupation prend fin à l'échéance du contrat.

L'Exploitant se réserve le droit, en cas de non observation du présent accord, de résilier à tout moment, par lettre recommandée avec Accusé de Réception. Il pourra exiger le départ immédiat du bateau.

Si le nécessaire n'est pas fait dans le délai imparti, l'Exploitant procédera à la mise à sec du navire, aux frais et risques de l'Usager.

Toute fausse déclaration de l'Usager entraîne automatiquement la résiliation du droit d'occupation de l'emplacement.

Article 6 : Annulation de réservation du poste d'amarrage

Lors de la résiliation anticipée par l'Usager d'une réservation, il sera dû :

- 20% de la somme due si annulation un mois et plus avant la date de prise d'effet
- 30% de la somme due si annulation dans le mois précédant la date de prise d'effet.

La redevance est due dans son intégralité pour la période réservée que le poste d'amarrage soit occupé ou non.



NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE



Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 place Ste François de Paule 83600 FREJUS - SIRET 505 080 143 00025

Adresse de correspondance : 180 chemin du lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Contact : 06 61 85 59 27 contact@waterglisse.com www.waterglisse.com

Article 7 : Règlement des litiges

Toute contestation relative à nos prestations est, à défaut d'accord à l'amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce compétent du ressort exclusif du propriétaire exploitant.

Article 8 : Responsabilité

L'utilisateur doit être assuré pour tout dommage que son embarcation pourrait causer à des tiers ou aux installations, (Article 4 du Règlement joint). Il s'engage à en produire le justificatif à la signature du présent contrat.

L'utilisateur assume la responsabilité de l'amarrage de son bateau. Il devra être conforme au descriptif préconisé par l'exploitant (voir affichage ponton).

La responsabilité de l'exploitant ne pourra être recherchée dans le cas de vol du bateau, de ses accessoires ou de dégâts subis par celui-ci du fait des intempéries ou de tiers.

Le bateau en bon état de navigabilité n'est accepté en stationnement qu'après signature de ce contrat et paiement de la redevance.

S'agissant d'un port ouvert, en cas de mauvaises conditions météorologiques, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que l'amarrage de son bateau est correct.

En cas d'incident ou d'accident survenu pour non-respect par l'utilisateur des dispositions du règlement et du présent contrat, notamment celles concernant les conditions d'amarrage du bateau, seule la responsabilité de l'utilisateur sera engagée. En aucun cas la Commune, ou l'Exploitant ne pourra être mis en cause à quelque titre que ce soit.

L'utilisateur reconnaît avoir reçu un exemplaire de ce contrat dont il a pris connaissance.

Il s'engage, en outre, à respecter le Règlement, qu'il aura lu et signé, joint au présent contrat.

Les Issambres, le

L'Exploitant,
SARL NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE

L'Usager, (1)

(1) faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».



NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE

Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 place Ste François de Paule 83600 FREJUS - SIRET 505 080 143 00025

Adresse de correspondance : 180 chemin du lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Contact : 06 61 85 59 27 contact@waterglisse.com www.waterglisse.com



Water Glisse Passion
Règlement d'utilisation des Appontements 2023

1. Water Glisse Passion loue pour la période estivale des emplacements d'appontement sur les pontons flottants de l'espace nautique de la batterie uniquement destinés à l'accueil de **bateaux à moteur** de longueur inférieur ou égale à 6m50 et de largeur inférieur ou égale à 2m30 ou à énergie humaine. **Les dériveurs et voiliers y sont strictement interdits.**
2. La demande de place est renouvelable chaque année.
3. Chaque locataire devra se conformer aux règles de sécurité maritime, ainsi qu'aux directives et remarques personnalisées des responsables.
4. Le locataire doit justifier d'un contrat d'assurance en cours de validité couvrant à minima la Responsabilité Civile, ainsi que les frais de retraitement.
5. Water Glisse Passion met à disposition du demandeur un emplacement d'amarrage compatible avec le gabarit du bateau et se réserve le droit de le changer si besoin est.
6. **A votre arrivée et tout au long de votre période de location, vous devrez impérativement respecter le système d'amarrage avec ressorts obligatoires et le type d'amarres nécessaires prévus dans le schéma qui vous a été remis avec votre contrat de location. Faute de quoi aucun recours contre Water Glisse Passion n'est envisageable. En cas de doute, rapprochez-vous de Water Glisse Passion.**
7. Chaque locataire ne peut utiliser son emplacement que pour son propre bateau.
8. Water Glisse Passion ne peut être tenue pour responsable des dégâts causés aux bateaux en cas d'intempéries ou de vols. Chaque locataire fait son affaire personnelle des sinistres éventuels.
9. L'échange du bateau en cours de contrat ne peut être autorisé qu'après accord écrit de Water Glisse Passion, eu égard notamment aux critères de dimensions.
10. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités et si besoin par référence à la liste d'attente.
11. En cas d'exclusion du service pour faute grave ou non-respect du règlement, la location versée à Water Glisse Passion reste acquise en totalité à celle-ci.
12. En cas de vente ou de cession du bateau au cours de la période de location, Water Glisse Passion doit être immédiatement avisée.
13. Les périodes de location s'entendent :
 - pour la saison (3 mois) : du 1^{er} jour au dernier jour de la période.
 - pour le mois : du samedi au samedi.
 - pour la quinzaine : du 1^{er} samedi au 2^{ème} samedi.
 - pour la semaine : du samedi au samedi.
 - pour la journée : de 9h00 à 18h00.
14. **La prise de possession de l'emplacement s'effectue auprès de Water Glisse Passion le jour de l'arrivée à partir de 08h00. Le jour du départ, les emplacements doivent être libérés pour 08h00.**
15. Ces dispositions sont d'application obligatoire.

« Lu et approuvé »

Signature :



NAUTIC LOISIRS MEDITERRANEE

Enseigne commerciale : WATER GLISSE PASSION

Siège social : 61 place Ste François de Paule 83600 FREJUS - SIRET 505 080 143 00025

Adresse de correspondance : 180 chemin du lac 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Contact : 06 61 85 59 27 contact@waterglisse.com www.waterglisse.com

